

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 OCTOBRE 2020

### N° 5 (séance extraordinaire)

Date de convocation : 19/10/2020

Date d'affichage : 27/11/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal CARPENTIER, Maire, assisté de Mesdames et Messieurs Aline GRILLE, Gilbert ROUSSEL, Christophe VERNON, Guillaume HOOGERP, Monique MERCIER, Steve VANHEULE, Chantal RENOUF, Nadège CAREME, Annick BREITENBACH, Jean-Marie BOIDIN, Sarah BREITENBACH.

Absents excusés : M. Sébastien PUBLIER, Mmes Nelly DELAHAYE, Claire-Sophie ROSSIGNOL.

*Monsieur Gilbert ROUSSEL est désigné Secrétaire de séance.*

***Cette réunion se déroule dans la salle communale afin de tenir compte des consignes sanitaires en vigueur dues à la Covid 19.***

#### **Ordre du Jour :**

Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative à la construction d'une maison des associations.

*Monsieur le Maire sollicite le huis clos en début de séance. Le conseil municipal donne son accord.*

Monsieur le Maire convoque les conseillers en séance extraordinaire afin de les informer sur le déroulement de l'enquête publique en cours.

Notons que Maître BARON a pris le dossier en main afin d'assurer un suivi plus maîtrisé et en accord avec la procédure.

Monsieur VANHULE, AMO (Assistant Maître d'Ouvrage), a présenté un projet de financement prévisionnel de construction réactualisé, d'un montant de 1 500 000 € HT.

Après étude du financement, en tenant compte de l'obtention de subventions minimums, de l'autofinancement de la commune, le montant de l'échéance annuelle sur un emprunt de 20 ans à un taux de 1.5%, sera approximativement le même (22 000 €) que l'échéance sur l'emprunt en cours (financement des travaux sur RD 24 et église) qui se terminera en 2026. Le nouvel emprunt se fera donc en continuité du précédent, sans aucun impact financier pour les administrés.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur va transmettre à M. le Maire un Procès-Verbal de synthèse à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, avec une série de questions du public et de lui-même. Un mémoire de réponses sera rédigé par M. le Maire et rendu au commissaire enquêteur qui donnera son avis sur la DUP et parcellaire relative à la construction d'une maison des associations à Crosville-la-Vieille.

Le conseil municipal prend bonne note de ces informations en espérant une avancée positive à ce dossier.

*Fin de la séance.*